

A i d e - m é m o i r e

La Commission neutre en Corée pour le rapatriement des prisonniers de guerre rencontre des difficultés sérieuses quant à l'exécution de la disposition de l'accord sur l'armistice concernant les "Hearings". Pour le premier groupe de 500 prisonniers ces "Hearings" se sont déroulés dans le cadre du règlement adopté par la Commission. Or, pour le second groupe de 1000 prisonniers, l'attitude de ceux-ci n'a pas permis de procéder aux dits "Hearings".

Les représentants de la Pologne et de la Tchécoslovaquie demandent d'appliquer à l'égard de ces prisonniers récalcitrants la contrainte. La délégation suisse s'y est opposée. Le Conseil fédéral, appelé à examiner la situation, a approuvé dans sa séance du 17 octobre sans réserve l'attitude du délégué suisse. Il est absolument opposé à tout recours à la violence sous une forme quelconque. Le recours à la violence serait en effet contraire aux "Terms of Reference", aux conventions de Genève et aux règles générales du droit des gens.

19.10.53

